

Rapport de la Commission ad-hoc sur le préavis no 36 – 2014 concernant une demande de crédit de CHF 260'000.—pour soutenir la réalisation du projet de nouvelle Garenne

Le 21 mars 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc désignée par le Conseil intercommunal s'est réunie le 17 mars 2014 au siège du Conseil Régional. Etaient présents : Mme Françoise Tecon Hebeisen et MM. Laurent Kilchherr, Georges Rochat, Michel Burnand et Jacques Mugnier. La Commission a entendu les explications de M. Bernard Penel, membre du Comité directeur et M. Gérard Produit, membre du Comité directeur et représentant du Conseil Régional au sein du Conseil de Fondation du Zoo de la Garenne.

Préambule

Bien que le préavis 36 détaille plusieurs projets à réaliser entre 2014 et 2015, la commission ad-hoc ne se prononce ici que sur la demande de crédit relative au Zoo de la Garenne, et insiste sur le fait que les conclusions du préavis soulignent que le mode de financement de ce projet ne préjuge en aucune manière les options de financement qui seront proposées pour les autres projets.

Description

Le Zoo de la Garenne a été créé en 1965 et a été rapidement reconnu d'utilité publique pour son rôle dans l'éducation à l'environnement et dans la protection de la faune locale, devenant même l'attraction phare du District pendant de nombreuses années. Toutefois bientôt 50 ans plus tard, force est de constater que le parc ne répond plus aux exigences actuelles en terme de bien-être des animaux et d'offre au public, les chiffres de fréquentation peuvent en témoigner (pic de 90'000 visiteurs par le passé tombé aux alentours de 35'000 aujourd'hui).

Une réflexion sur une amélioration du Zoo a donc commencé en 2006. Le projet a connu plusieurs redimensionnements dus à certaines contraintes que ce soit financières ou foncières. Le projet tel que présenté aujourd'hui représente un investissement total de près de CHF 14.5 mios. Il est à noter que le Conseil de fondation dispose d'ores et déjà de toutes les autorisations nécessaires.

Le financement de ce projet est assuré pour plus des 2/3 par des fondations privées, CHF 1.5 mios proviennent d'un prêt LADE (Loi sur l'Appui au Développement Economique) octroyé par le Canton, alors que le FRET ainsi que la Commune de Le Vaud participent chacun à hauteur de CHF 330'000.--.

Le financement régional se monterait lui aussi à CHF 330'000.— si ce préavis est accepté (CHF 70'000.— ayant déjà été octroyé entre 2007 et 2010). Ce montant serait prélevé sur le compte d'investissement et serait amorti sur 20 ans, représentant un coût annuel de CHF 13'000.--.

La commission ad-hoc est unanime à approuver ce préavis reconnaissant l'utilité régionale de ce parc ainsi que l'état de vétusté constaté par beaucoup d'entre nous lors de nos visites en famille. De plus, la majeure partie du financement provient de privés et notre participation est certes modeste en comparaison mais démontre l'engagement régional pour ce projet.

Conclusion

La Commission ad-hoc, unanime, soutient le financement de ce projet et prie donc le Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 36-2014 en prenant les décisions suivantes :

- Approuver la demande de crédit de CHF 260'000.—pour la réalisation de la nouvelle Garenne
- d'imputer ce montant sur le compte d'investissement et de l'amortir sur 20 années.

La Commission ad hoc :

Mme Françoise Tecon Hebeisen

MM. Laurent Kilchherr

Georges Rochat

Jacques Mugnier

Michel Burnand